

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 24 AVRIL 2023 – Délibération n°054

L'an deux mil vingt trois et le VINGT QUATRE AVRIL à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	29	25

Date de la convocation	24/04/2023
Date d'affichage de la convocation	18/04/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet

CESSION DU VEHICULE PEUGEOT 206

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que le véhicule PEUGEOT 206 immatriculé 8484 NZ 12, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année d'un nouveau véhicule.

Après vérification auprès de garagistes du prix pouvant être pratiqué, il a été décidé de proposer un prix de cession de 500 €. Monsieur Christophe COUDERC ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres et après en avoir délibéré :

- AUTORISE M. le Maire à vendre en l'état le véhicule PEUGEOT 206 pour le prix de cession de 500 euros à Monsieur Christophe COUDERC.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture